

31 OCT. 2011

A 7961

SAS ACVD
Société par actions simplifiée au capital de 50 000 €
Siège social : ZA Le Pas de la Biche
49260 LE COUDRAY MACOUARD
453126849 RCS ANGERS

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 25 OCTOBRE 2011

L'An Deux Mille Onze,
Le 25 octobre 2011
A 11 heures,

Les associés de la société SAS ACVD, société par actions simplifiée au capital de 50 000 €, divisé en 5 000 parts de 10 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, dans les bureaux de FIDUCIAL SOFIRAL 12 Rue Couscher -49400 SAUMUR, sur convocation faite par le Président.

Monsieur Pierre Emmanuel MORIN, Commissaire aux Comptes de la Société, a également été convoqué.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents ou représentés :

la SARL METAL SELECT, possédant 3 650 actions,
Monsieur Stéphane LOISEAU, possédant 50 actions,
Monsieur Thierry CHEVALIER, possédant 1 300 actions,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des actions émises par la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Stéphane LOISEAU, représentant permanent de la SARL METAL SELECT, ladite société présidente de la Société,

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Modification de la date de clôture de l'exercice social,
- Modification corrélative des statuts,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,

Un. 82

- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président indiquant les motifs de la modification des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social et la marche des affaires sociales depuis le début de l'exercice en cours.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de modifier la date de clôture des exercices sociaux et de la fixer au 31 mai de chaque année, à compter de ce jour. L'exercice social en cours aura donc une durée de 18 mois, soit du 1^{er} décembre 2010 au 31 mai 2012.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 28 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 28 - EXERCICE SOCIAL

L'exercice social commence le 1^{er} juin de chaque année et se termine le 31 mai de l'année suivante.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

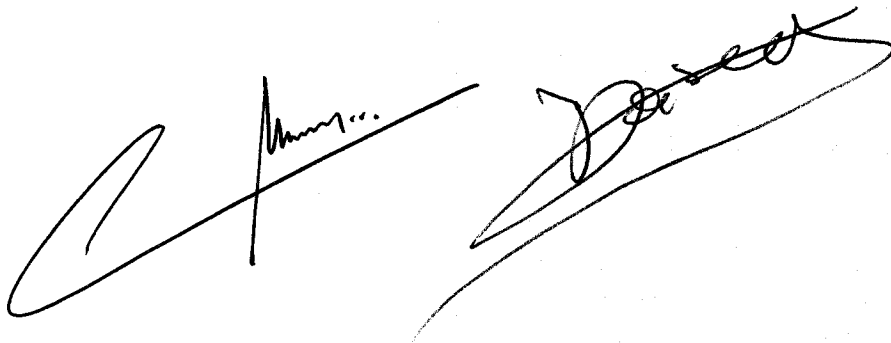
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Un. 82

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture.

Two handwritten signatures in black ink. The signature on the left is a large, stylized loop followed by a vertical line and the word 'Mun...' in cursive. The signature on the right is a large, stylized loop followed by the word 'De' in cursive, with a long horizontal line extending to the right.